

# LICENCE PRO COORDINATEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

· LICENCE PRO COORDINATEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Il s'agit d'une licence professionnelle « mixte » en un an , avec formation initiale, formation continue et contrats d'apprentissage. Pour les collectivités territoriales, cette formation a pour cible le personnel recruté par les services d'éducation des**

## Horaires et sessions de formation (formation continue)

### Horaires :

13 h-20 h le mercredi  
8h-18h les jeudis et vendredis

### Sessions de formation :

Début de la formation : semaine du 12 septembre  
Fin de la formation : semaine du 10 juillet  
Réunion d'information en mai.

## Présentation

Il s'agit d'une licence professionnelle « mixte » en un an , avec formation initiale, formation continue et contrats d'apprentissage. Pour les collectivités territoriales, cette formation a pour cible le personnel recruté par les services d'éducation des Villes (catégorie B de la filière animation), travaillant déjà

## Infos clés et site web

### Lieu de la formation

- Campus Berges du Rhône (BDR)

### Public

### Niveau(x) de recrutement

- BAC+2

### Public ciblé

Selon le format choisi par les étudiant.es, deux cas publics sont concernés

### Durée de la formation

pour la formation continue : 402

### Discipline(s)

- Éducation Enseignement  
Formation E-learning

### Responsable(s) de la formation

[Rémi DESLYPER](#) et [Rachel GASPARINI](#) (ISPEF)

### Contact secrétariat

[lp.ispef@univ-lyon2.fr](mailto:lp.ispef@univ-lyon2.fr)

dans le champ du périscolaire et souhaitant acquérir une formation complémentaire théorique et professionnelle de façon à pouvoir accéder à des postes d'expertise et ou d'encadrement de niveau supérieur dans le domaine de l'éducation.

Les étudiant.es en formation initiale souhaitant accéder à des postes d'encadrement du périscolaire (directeur, coordinateur) peuvent y accéder s'ils ont déjà une expérience d'animation.

## Candidature

### Modalités de candidature

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme [eCandidat](#) selon le [calendrier de candidature](#)  
Dossier avec CV détaillé et lettre de motivation

## Et après ?

### Niveau de sortie

- Licence

### Activités visées / compétences attestées

- Mettre en œuvre de façon opérationnelle la politique éducative territoriale. Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. Évaluer les actions éducatives mises en œuvre.
- Utiliser et expliciter les règles et règlements des accueils collectifs de mineurs. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Concevoir, analyser et appliquer un budget.
- Gérer, organiser et développer une équipe d'intervenants dans le champ de l'animation. Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet, synthétiser ces données et les rédiger de façon claire et argumentée. Analyser des expériences menées à l'international et faire évoluer ses pratiques.

### Secteur(s) d'activités ou types d'emploi accessibles

- Directeurs.ries /Coordinateurs.rices des activités périscolaires et extrascolaires pour le compte d'une association, une commune ou une communauté de communes
- Coordinateur.rice du projet éducatif territorial d'une commune ou d'une communauté de communes
- Agent.e de développement éducatif
- Responsable d'un secteur périscolaire et extrascolaire au sein d'une association d'éducation populaire
- Cadre éducatif (cat : A/B), en charge des agent.es municipaux.ales intervenants dans les écoles, dans les accueils de loisirs

### Coût de la formation

Le montant d'inscription à l'Université Lumière Lyon 2 est composé des droits d'inscription nationaux, plus la contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Plus d'informations sur cette [page](#).

· Responsable d'un service éducation/ enfance jeunesse d'une commune ou communauté de communes (taille inférieure ou égale à 25 000 habitants)